EXCLUSIF !

la brèche

SUPPLEMENT SPECIAL A LA BRECHE No 137

SHAH ASSASSIN SUISSE COMPLICE !

Le colonel Musy en charmante compagnie. L'officier de la police fédérale chargé de l'enquête sur la SAVAK ne serait autre qu'un de ses amis.....

CETTE FOIS, LES DOCUMENTS SONT LA !

Deux semaines après l'occupation du Consulat d'Iran à Genève, le collectif d'avocatsdes 13 étudiants (arrêtés, puis libérés, expulsés du territoire suisse, l'arrêté d'expulsion étant par la suite rapporté) a présenté le 14 juin à la presse une partie des documents empruntés par des occupants qui ont pu s'éclipser avant l'arrivée de la police. Ces documents (que des lecteurs bien intentionnés nous ont fait parvenir) écartent tout doute.

"L'attitude très curieuse des autorités de police suisses" (Ch. Grobet)

Mais la bourgeoisie suisse, encore une fois, va sans doute faire la sourde oreille. La presse bourgeoise, qui fait le silence sur les centaines d'éxécutions, sur les milliers de procès truqués et de prisonniers politiques torturés, était fort mal représentée à cette conférence de presse. Ces documents ne semblent pas l'intéresser. La police fédérale, elle, les a demandés aux avocats. Mais Me Denis Payot, président de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Me Christian Grobet conseiller national et Mme Marie Louise Dumuid, présidente du Comité Suisse de Soutien aux prisonniers politiques en Iran, ont clairement expliqué : *"Ces documents, nous ne les confierons qu'à un juge d'instruction chargé de la procédure pénale concernant l'occupation du Consulat",* **et non pas à la police fédérale. Ils ont clairement laissé entendre qu'ils n'avaient donc aucune confiance dans les services de Monsieur AMSTEIN, supervisés par Kurt FURGLER. Ils ne transmettront ces documents qu'à un juge, au cours d'une confrontation avec le Consul Général d'Iran à Genève, afin que celui-ci ne puisse pas se dérober et soit forcé de reconnaître l'authenticité des documents.**

La méfiance des avocats est d'autant plus grande que, depuis la réponse de Furgler à la "petite question urgente" de Jean Ziegler au Conseil National en mars, la police fédérale refuse de faire connaître l'état d'avancement de son enquête sur la SAVAK. De fait, le président de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme est convaincu que "des contacts au plus haut niveau" ont été pris pour que l'affaire soit étouffée. Et c'est parce que les avocats sont persuadés que l'enquête de la police fédérale n'avancera pas d'elle-même (leurs demandes que le Consul Général d'Iran à Genève soit entendu sont restées sans réponse) qu'ils ont décidé de passer outre: *"puisque l'instruction pénale n'a plus lieu, nous ferons l'instruction publique".*

Venant des services de police qui ont ordonné l'interdiction de séjour à des personnalités comme Ernest Mandel et l'oppositionnel iranien Niruman, qui ont ouvert une "enquête permanente" contre la Ligue Marxiste Révolutionnaire et les Comités de Soldats, qui n'ont pas hésité à nous espionner par des écoutes téléphoniques et par des mini-espions (Congrès d'Epalinges en 1973), cette attitude ne nous étonne pas. La police fédérale, qui a comme principale fonction la répression des activités politiques des travailleurs immigrés, joue là aussi son rôle de valet de la bourgeoisie impérialiste suisse.

ILS NIENT TOUS !

"Le ministère public mène à ce sujet une enquête depuis plusieurs mois" a répondu le DFJP. Il "attend que ces documents lui soient remis"... Décidément, les services de Kurt Furgler, de Gerber (procureur général de la Confédération), d'Amstein, n'ont guère tiré les leçons de l'affaire Spinola !

Eh bien Messieurs, en voici, quelques-uns de ces documents!

Mais la réaction la plus significative est venue des deux responsables impliqués dans le DOCUMENT 2 ci-contre : Gagnebin, ex-policier, déclare à La Suisse ... *"Comment imaginez-vous qu'un policier chargé d'assurer la sécurité d'un chef de l'Etat, quel qu'il soit, et ils sont plutôt nombreux à Genève, puisse tenir un tel langage ?"* **Et Vieux :** *"Je démens catégoriquement avoir eu une conversation de ce genre avec M. Malek-Mahdavi et M. Gagnebin".*

Il faut savoir que la publication de ces documents, la mise à nu des activités de la SAVAK en Suisse, (et à partir de la Suisse dans toute l'Europe), soient mises à profit pour alerter les travailleurs et les jeunes de tout le pays, afin de briser une fois pour toutes le mur du silence qui est élevé autour du régime sanguinaire du Shah, afin que ce dictateur aux mains tachées de sang ne puisse plus remettre les pieds en Suisse sans susciter une large vague d'indignation et des mobilisations de l'ampleur de la manifestation de juin 1972 à Genève.

Il faut obliger le Conseil fédéral à expulser tous les agents de la SAVAK identifiés en Suisse,
à bloquer les exportations d'armes vers l'Iran,
à interdire le commerce et les investissements suisses en Iran,
à rompre les relations diplomatiques avec l'Iran,
à confisquer les biens du Shah en Suisse (notamment sa propriété de Saint-Moritz) !

La Brèche, 14 juin 1976

C'est en Suisse que se trouve le centre international de la SAVAK, la police de "l'un des régimes les plus ignobles de la terre ".
— La police fédérale le sait, mais se tait. Pourtant, les preuves ne manquent pas :

ردیف	نام حقیقی	کد	ردیف	نام حقیقی	کد	ردیف	نام حقیقی	کد
۱	سوابق	جعفری	۳۱	مدارك	عیار	۶۱	سازمان	جوراب
۲	مشخصات	آش	۳۲	ساعت	گشنیج	۶۲	دولتی	کراوات
۳	عزیمت	نعناع	۳۳	مامور	زردالو	۶۳	ملی	سیگار
۴	مراجعت	هویج	۳۴	شبکه	گوجه	۶۴	کشتی	فندك
۵	حرکت	برنج	۳۵	سرویس اطلاعاتی	انار	۶۵	قایق	سنگ
۶	همراهان	نخود	۳۶	حریف	رب	۶۶	خانه	توتون
۷	اقامت	کشمش	۳۷	سرمامور	سس	۶۷	امن	آچار
۸	[illegible]	خام	۳۸	اسلحه	کامیون	۶۸	موتورلنچ	دکمه
۹	تعقیب، مراقبت	[illegible]	۳۹	قاچاق	کتیرا	۶۹	بندر	نخ
۱۰	مراقبت	لیمو	۴۰	قاچاقچی	قوری	۷۰	دانشجو	سوزن
۱۱	کنترل	شلغم	۴۱	مهمات	پروانه	۷۱	بیگانه	خیاط
۱۲	آدرس	کاهو	۴۲	بمب	پریشان	۷۲	تهمه	اطو
۱۳	کروکی	کلم	۴۳	نارنجك	ناراحت	۷۳	هیات	قیچی
۱۴	تلفن	مرزه	۴۴	تفنگ	عزیز	۷۴	کارشناس	متر
۱۵	شماره	تره	۴۵	فشنگ	گرامی	۷۵	متخصص	زغال
۱۶	[illegible]	عدس	۴۶	نوع اسلحه	محترم	۷۶	اثاثیه	[illegible]
۱۷	ملاقاتها	لوبیا	۴۷	کمری	نافذ	۷۷	بازرسی	سم
۱۸	پذیرائیها	[illegible]	۴۸	[illegible]	[illegible]	۷۸	[illegible]	[illegible]
۱۹	مسافرت	کرفس	۴۹	هدف	رود خانه	۷۹	بدنی	میخ
۲۰	نامه	چغندر	۵۰	بودجه	شنا	۸۰	بازجوئی	چکش
۲۱	تلگراف	گوشت	۵۱	عامل	غذا	۸۱	[illegible]	[illegible]

DOCUMENT 1: LE CODE SECRET DE LA SAVAK !

Délégation désigne les sections de la SAVAK. Le code reproduit ci-dessus est un tableau de correspondance entre les noms réels et les pseudonymes des agents de la SAVAK, ainsi que des hauts fonctionnaires de l'Etat iranien. Dans les autres documents publiés, le Shah est par exemple affublé de divers noms de code.

کمد

ریاست نمایندگی سری

شماره ۵۳/۳/۲-۸۴۳/۵۵۹۶۷

اداره کل هشتم

استفاده از کدهای اختصاصی

چون برای انجام [illegible] مکاتبات با آن نمایندگی این اداره کل از کدهای

اختصاصی بپیوست استفاده خواهد شد .

علیهذا یک نسخه از کدهای مورد نظر جهت استفاده آن نمایندگی

بپیوست ارسال میگردد خواهشمند است وصول آنرا اعلام نمایند .

مدیر کل اداره هشتم هاشمی

"Secret — Ref 53/3/2 — 843 / 55 967
Direction de la délégation en Suisse.
8ème Administration générale.
Objet: utilisation des codes spéciaux.
Compte tenu du fait que toute corresppondance entre l'administration générale et votre délégation se fait par code spécial, nous vous envoyons à ce jour un exemplaire de ce code.
Prière d'envoyer un accusé de réception.
signé: Directeur Général de la huitième Administration
HACHAMI"

... تظاهرات استفاده

از اسلحه در سوئیس آشنا باشند .

۱۲ـ (نمایندگان ژنو) تقاضا داریم قبل از تشریفرمائی اعدام های جدیدی در ایران

صورت نگیرد تا از طریق جراید سوئیس با انعکاس این قبیل اخبار وضعیت بد ...

افراد تند رو در سوئیس داده نشود وظائف ما را از نظر منع تظاهرات مشکل ننماید .

۱۳ـ (نمایندگان ژنو) مشخصات [illegible] ایران و فیلمبرداران ایرانی را که جهت تهیه

ریپرتاژ یا فیلم از برنامه تشریفرمائی به ژنو خواهند آمد قبلا در اختیار ما قرار دهید .

... تعداد و مشخصات ...

به ژنو مورد مذاکره قرار گرفت .

در این صورت جلسه آقای ستوده و احمد مالك بعنوان " نمایندگان ایران " و آقایان

Gagnebin و Vieux بعنوان نمایندگان ژنو " ذکر خواهند گردید .

۱ـ (نمایندگان ایران) در روزهای تشریفرمائی ذات مبارك ملوکانه به ژنو [illegible]

تظاهرات به افراد و دستجات افراطی داده نشود .

(نمایندگان کانتون ژنو) چنین اجازه ای نخواهیم داد ولی اگر دستجاتی در بعضی

خیابانها ... اند متفرق کردن آنها ...

DOCUMENT 2: La complicité des autorités genevoises

Procès-verbal (rédigé par la SAVAK) de l'entretien, à la veille de la venue du Shah en juin 1972, entre les représentants de la SAVAK d'une part et Monsieur Robert Vieux, chef du protocole, Monsieur André Gagnebin, alors chef du Service de renseignements et sécurité de la police genevoise d'autre part.

"Exp : Makaya —315 No 1310
Dest: Mansareh date : 13.3.51
(3.6.73)

Séance avec le président du service de sécurité de Genève au sujet du voyage de Sa Majesté à Genève.

Le 11.3.51 (1.6.73) une commission groupant le Consul Général Impérial à Genève, Monsieur Sotoudeh, et le chef du protocole de Genève, Monsieur Vieux, Monsieur Gagnebin, officier de police et Ahmed Malek, représentant permanent de l'Iran à l'ONU a été mise sur pied, afin de discuter les mesures générales de sécurité à prendre pour le voyage à Genève de Sa Majesté Shah en Shah fils d'Arie. Dans le procès-verbal ci dessous, Monsieur Sotoudeh et Monsieur Malek sont désignés comme les "Délégués de l'Iran", et Monsieur Gagnebin et Monsieur Vieux comme les "représentants de Genève".

(Délégué de l'Iran) Lors de la visite de Sa Majesté aucune autorisation de manifestation ne doit être accordée à des groupes ou à des personnes extrémistes.

(Représentant de Genève) Nous n'accorderons aucune autorisation.

Mais si quelques groupes se rassemblent dans les rues, il sera difficile de les disperser.

(Délégué de l'Iran) Nous vous prions tout de même de faire en sorte qu'aucune manifestation ne se produise sur le parcours que Sa Majesté devra emprunter. Les représentants du canton de Genève répondirent qu'ils feraient de leur mieux.

(Délégué de l'Iran) D'après ce que nous avons entendu, les maisons de plusieurs diplomates iraniens seront attaquées durant le séjour du Shah par quelques extrémistes.

(Repr. de Genève) Les listes des personnes dont on suppose que les maisons peuvent faire l'objet d'agressions doivent être mises à la disposition des organes de sécurité au plus tard le 9 juin, afin que les mesures de sécurité nécessaires puissent être prises. De plus, la police a pris des dispositions générales pour la sécurité des organisations diplomatiques et non-diplomatiques de l'Empire.

(Délégués de l'Iran) D'après nos informations, un jeune homme à convictions anarchistes se serait procuré un fusil pour perpétrer un attentat sur la personne du Shah depuis un appartement de Lausanne

(Repr. de Genève) Si la personne en question est suisse, elle a certainement depuis la fin de son service militaire son fusil chez elle. Nous devons avoir des renseignements plus précis sur cette personne pour pouvoir faire aboutir nos recherches.

(Délégué de l'Iran) Nous vous prions de prévoir une garde de 24 policiers en civil dans et aux abords de l'hôtel dans lequel Sa Majesté descendra (c'est à dire 12 personnes par jour).

(Repr. de Genève) Nous mettrons ce nombre de policiers à la disposition de la sécurité de l hôtel.

(Délégué de l'Iran) En février 1973, l'Ambassadeur du Shah en Shah fils d'Arie a remis aux responsables cantonaux la liste des Iraniens qui ne doivent pas être autorisés à pénétrer dans le pays durant le séjour du Shah en Shah. **Nous vous demandons d'interdire l'entrée en Suisse à ces personnes durant la visite; de plus, nous allons mettre à votre disposition une nouvelle liste.**

(Repr. de Genève) Si vous possédez une nouvelle liste, nous vous prions de la mettre à notre disposition, afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires.

(Délégué de l'Iran) D'après nos informations, il est possible qu' une bombe soit déposée dans la salle plénière de l'ONU. Quelles mesures de sécurité la police et les forces de sécurité vont-elles prendre dans cette salle et dans l'enceinte de l'ONU.

(Repr. de Genève) Nous prendrons toutes les mesures exigées par les responsables de l'ONU et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Comme cela n'est pas seulement dans l'intérêt de l'ONU, mais également dans notre propre intérêt, nous ferons tout ce qu'il faut pour garantir la sécurité du Shah en Shah.

(Répr. de Genève) propose, afin que les mesures de sécurité dans le canton de Genève se déroulent sans incident, que les personnes iraniennes qui ont d'une façon ou d'autre à s'occuper de la protection du Shah soient reconnaissables pour la police genevoise. C'est pourquoi, les deux parties devraient porter durant la pério-

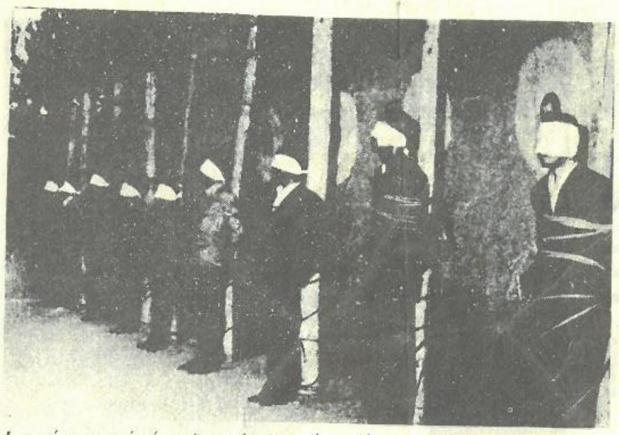

La récente exécution de 9 présumés guerrilleros allonge la liste des suppliciés. Le public n'a pas été autorisé à assister au procès.

de de visite une petite épingle comme signe de reconnaissance. Nous demandons donc de confectionner 200 de ces épingles et de les mettre à notre disposition.

<u>(Repr. de Genève)</u> Le moment de l'arrivéede Sa Majesté devrait être fixé de telle manière qu'il se produise durant les heures de travail, par exemple à 15 heures. Le plan d'arrivée devrait être tenu aussi secret que possible et ne devrait pas être divulgué avant un certain moment.

<u>(Délégué de l'Iran)</u> Pour organiser en toute sécurité le transport des bagages et de la suite du Shah en Shah fils d'Arie de l'avion aux voitures et à l'Hôtel, un officier de police devrait être désigné comme responsable.

<u>(Repr. de Genève)</u> Cette responsabilité appartient aux fonctionnaires iraniens. Mais nous vous accorderons l'aide que vous nous demandez.

<u>(Repr. de Genève)</u> Nous proposons de prévoir sur l'aéroport au moment de l'arrivée un hélicoptère. Au cas où la situation rendrait le voyage en voiture jusqu'à l'hôtel impraticable, Sa Majesté pourrait utiliser l'hélicoptère.

<u>(Repr. de Genève)</u> Nous mettons à votre disposition la législation sur l'usage des armes, en la traduisant et en la transmettant à la Garde de l'Empire, afin qu'elle connaisse suffisamment ces lois et que, dans une situation incertaine, elle ne fasse pas usage de ses armes, et afin qu'elle soit familiarisée avec la législation sur les armes en Suisse.

(Repr. de Genève) **Nous demandons qu'il n'y ait pas d'éxécutions capitales avant l'arrivée,** de sorte que les media suisses ne fournissent pas matière, à travers la publication de telles informations, à des personnes extrémistes et ne rendent pas nos tâches, notamment en ce qui concerne l'interdiction de manifester plus difficile.

(Repr. de Genève) Les signes de reconnaissance des journalistes et caméramen iraniens qui séjourneront à Genève doivent être communiqués à l'avance aux fonctionnaires de police genevois, de même que le nombre et les signes de reconnaissance des personnes et des autos qui doivent recevoir une autorisation de pénétrer dans l'enceinte de l'aéroport durant la réception.

Azamgin

Qu'est-ce que la SAVAK ?

(Article paru dans la brèche no 131 du 31.1.1976)

«Crée en 1956 avec l'aide de la CIA, la SAVAK (Sazéman-Aitélaat-Va-Amniat-Kéchvar — Organisation de renseignements et de sécurité du pays) est aujourd'hui l'une des polices politiques les plus fortes du monde. Elle est l'instrument le plus redoutable par lequel la dictature iranienne arrête, torture, assassine les militants révolutionnaires et réprime tout mouvement oppositionnel. (Le nombre des prisonniers politiques est estimé à vingt - vingtcinq mille).

Grâce à ses possibilités financières (revenus du pétrole) et à ses liens étroits avec toutes les polices du monde capitaliste, la SAVAK a étendu ses activités à tous les pays où résident des citoyens iraniens en grand nombre. Il existe dans tous les pays européens une section de la SAVAK, qui surveille et contrôle les activités des opposants, notamment les étudiants iraniens.

Or toutes les actions de la SAVAK en Europe sont conduites depuis Genève par un haut fonctionnaire de cette organisation: il s'appelle *Parviz Khonsari* et travaille au consulat de Genève. Il est aidé dans sa tâche par le responsable de la SAVAK pour la Suisse, un colonel de l'armée iranienne, *Ahmed Malek-Mahdavi* (il habite au chemin Colladon 14 et possède une case postale à Grand Saconex No. 143).

Nous continuerons à publier prochainement d'autres renseignements sur l'identité des agents de la SAVAK en Suisse et en Europe.

- **Exigeons l'arrêt des activités de la SAVAK en Suisse !**
- **Dénonçons la collaboration de la police fédérale avec la SAVAK ! »**

photo la brèche

Les flics à leur arrivée dans le consulat occupé.

a

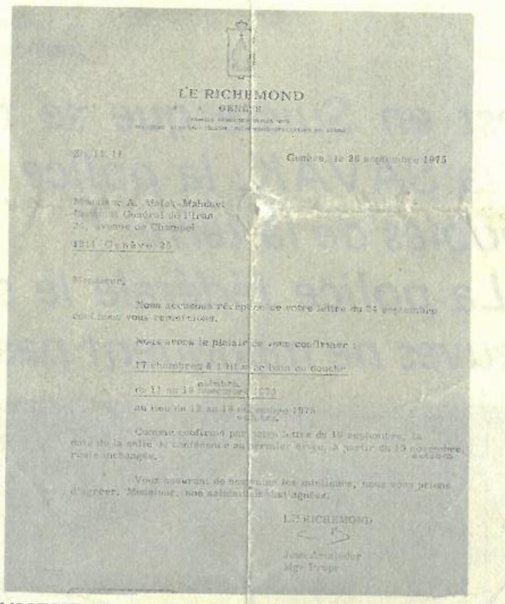

LE RICHEMOND
GENÈVE

Genève, le 26 septembre 1975

Monsieur A. Malek-Mahdavi
Consulat Général de l'Iran
24, avenue de Champel
1211 Genève 25

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 24 septembre ...

Nous avons le plaisir de vous confirmer :

17 chambres à 1 lit avec bain ou douche

LE RICHEMOND

b

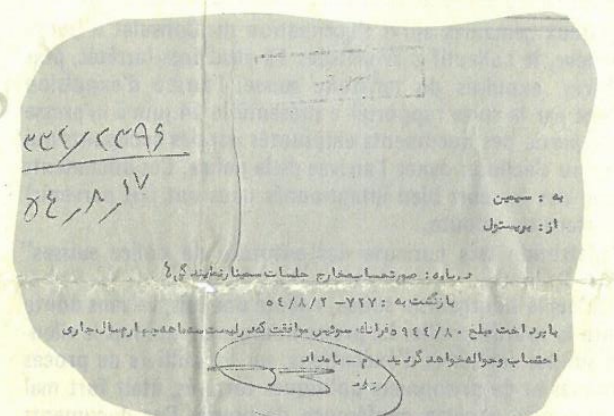

به : سیمین

از : پرسنول

بازگشت به : ۷۲۷ - ۵۴/۸/۲

c

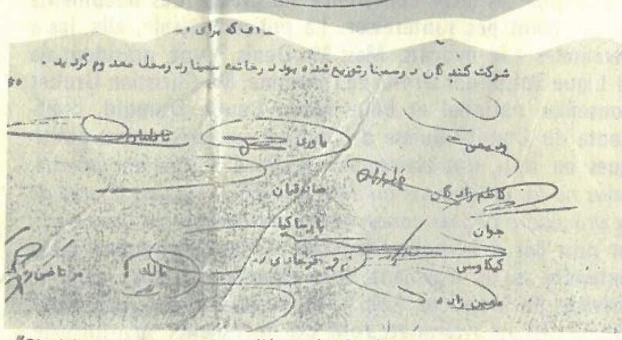

<u>DOCUMENT 3: le "séminaire" des chefs europeens de la SAVAK.</u>

A. Lettre de confirmation de l'hôtel Le Richemont pour la réservation des chambres des 17 chefs européens de la SAVAK et pour la réservation de la salle de conférence durant 2 jours.

B. Facture adressée par le Consulat Général d'Iran à Genève à la direction de la SAVAK à Téhéran.

"Objet: facture des dépenses concernant la réunion du séminaire de la Délégation.

Réponse à la réf: 727 - 2.8.54.

L'accord a été donné pour le versement de la somme de Fr.s. 5'944,80. Elle sera comptabilisée dans la liste du 4ème trimestre de l'année courante et expédiée.

M. BAMDAD"

C. Dernière page du rapport de la Conférence, avec les signatures des chefs de la SAVAK (noms véritables de quelques-uns, noms de code pour d'autres).

"Choisir parmi les anciens élèves des lycées, du pays, qui ont travaillé à notre service pour la sécurité de l'Iran et qui n'ont pu entrer dans les universités iraniennes. Envoyer progressivement ces éléments à l'étranger sous le couvert d'étudiants après les avoir présentés à notre représentation pour qu'ils puissent se rendre utiles à nos buts.

Il est indispensa le que les dirigeants des opérations dans nos délégations à l'étranger devront apprendre la dactylographie latine.

Les chefs des délégations ont proposé qu'ils doivent se rendre au moins une fois par an au Centre (Téhéran) dans le but de prendre connaissance de l'évolution de la situation interne et externe et de l'ensemble des opérations afin de pouvoir supprimer toutes les difficultés existantes dans l'application de leurs fonctions.

Les exemplaires des photocopies contenant les analyses des buts et utilités durant le séminaire ont été détruits à la fin du séminaire.

signé:
Nadii, Kazemzadeh, Yavari, Nazemian, Sadeghian, Djavan, Parsakia, Kikavavsi (Paris), Fardjadi, Mortazi, Mahmoudi (Genève), Sayare, Malek (Genève), Ghemani, Djamyari, Moinzadeh.

Sous l'experte direction de Khonsari"

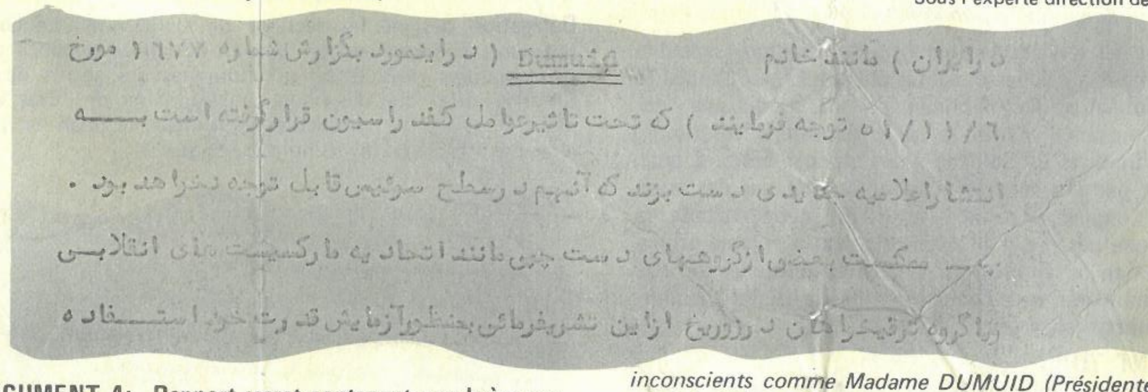

Dumuid

<u>DOCUMENT 4: Rapport secret contenant une brève analyse de la situation en Suisse à la veille d'un nouveau voyage du Shah en Suisse après la première visite de juin 72.</u>

Citant au terme du rapport les "éléments éventuels quant à une perturbation de la visite de MANSOUR (le Shah) en Suisse", le rapport indique:

"B. il est probable que certains éléments extrémistes ou inconscients comme Madame DUMUID (Présidente du Comité de défense des prisonniers politiques iraniens) publient de nouveaux communiqués dont la portée est très réduite à l'échelle suisse....."

C. Il est tout aussi probable que certains groupes de gauche comme la Ligue Marxiste Révolutionnaire ou les Organisations Progressistes de Zürich utilisent cette visite pour susciter une épreuve de force et quelques manifestations disparates." (....)

LES LIENS ENTRE LE CAPITALISME SUISSE ET LE REGIME SANGUINAIRE DU SHAH

Les exportations d'armes suisses (Bührle) vers l'Iran

1968	5 mio fr.
1971	54,7 mio fr.
1974 (l'Iran au 1er rang)	333,5 mio fr.
1975	119 mio fr.

Les capitalistes suisses s'intéressent de très près à l'Iran et à ses ressources. Les investisseurs suisses se pressent au portillon. La presse financière helvétique publie étude sur étude au sujet du "miracle iranien", en insistant sur le dynamisme économique des dirigeants iraniens et sur la stabilité sociale et politique de ce pays. Pas un mot en revanche sur les méthodes de terreur policière permettant la-dite "stabilité".....

La SBS (Société de Banques Suisses) a ouvert une représentation à Téhéran. Elektrowatt et Vetropack ont obtenu la construction d'une usine de verre d'emballage à Hamadan (40 mio de fr.). Le bureau d'architecture Suter & Suter à Bâle travaille en liaison avec la IPLA Planing and Consulting en Iran et a même fondé une filiale iranienne, la Suter & Suter Iran SA. En novembre 1975, une délégation de la Confédération et du patronat suisse a été faire ses civilités au Shah. Elle était dirigée par PAUL JOLLES, le chef de la Division du Commerce (Département de Pierre Graber) et par Fritz Leutwiler, le président de la Banque Nationale Suisse. Ni plus ni moins !

Les investissements des capitalistes suisses en Iran.

investisseur suisse	activité	date	capital (participation à la société iranienne)
Unimonde SA	hôtellerie	mars 68	50 mio (50 o/o)
Inventio AG of Shindler holding AG	ascenseurs	août 71	30 mio (30 o/o)
Cenropa Haldes AG	textile	janvier 72	281 mio (50o/o)
Pipe Coating Service	pipe-lines	octobre 72	30 mio (50 o/o)
1 - Court Simeon Rylski 2 - Hans Georg Morheim	production et exportation d'aliments	septembre 72	34 mio (66 o/o)
1 - Wella AG (RFA) 2 - Univert AG (CH)	cosmétiques	juin 60	(pas de renseignements)
1 - Intercontinetal Hotels (USA)	hôtellerie	mars 69	(pas de renseignements)
2 - Switzerland EWI Trade Establishment	hôtellerie	mars 69	(pas de renseignements)
1 - Kawari Metals & Alloys Ltd (Inde) 2 - Foreign Investi-Ltd (Liechtenstein)	manufacture Sheets & circles	août 62	(pas de renseignements)

Ed. resp. Ch. A. Dirand : Imp. Cedips